



Dégat des eaux dû aux travaux du propriétaire

Par **dragmobile**, le **31/08/2011** à **11:56**

Bonjour, je suis rentré dans un appartement fin juillet. Juste avant mon entrée un dégât des eaux partant de ma salle de bain jusque chez la voisine d'en dessous à été constaté, due à des travaux effectués au "black". Depuis, j'utilise ma salle de bain (faut bien se laver!) mais les fuites d'eau continuent. La propriétaire a rempli une déclaration de sinistre au près de son assureur et ma proposé d'en remplir une nouvelle à mon nom afin que je sois indemnisé pendant la durée des travaux et de la non jouissance de la piece d'eau et que je continue à payer mon loyer normalement. Ne sachant pas si cette manoeuvre va se retourner contre moi, pourriez vous m'éclairer sur le sujet ? faut il que je remplisse une déclaration de sinistre ? bloquer mon loyer chez un huissier ? demander une diminution du prix du loyer ?

Merci de votre réponse